

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1015

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	1
rénovation thermique de 700 000 logements par an (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement d'appel propose de prélever 1 € en AE et AP au programme n°425 "Financement structurel des écosystèmes d'innovation", notamment l'action 02 "Aides à l'innovation "bottom-up" au profit d'un nouveau programme au sein de la mission Investissements d'avenir intitulé "rénovation thermique de 700 000 logements par an".

Par cet amendement, nous proposons la rénovation thermique de 700 000 logements par an, afin de lutter contre la précarité énergétique. C'est le rythme nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Les mesurette du gouvernement sont très loin du compte.

Le dispositif MaPrimeRénov, dont le Gouvernement semble très fier, est loin d'être suffisant pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux de l'isolation thermique. Selon la Cour des comptes, la vérification de la qualité et de l'efficacité des travaux en matière de lutte contre les passoires thermiques et la précarité énergétique n'est pas assurée. Elle indique également que ce dispositif induit essentiellement "des travaux simples et souvent uniques, tels que le changement de chauffage ou l'isolation de fenêtres, ce qui ne favorise pas le bouquet de travaux complémentaires qui permettrait souvent d'éliminer les passoires thermiques (logements en étiquettes F et G). Aucun gain de consommation énergétique minimal n'est requis." Il s'agit d'une politique du chiffre au détriment d'une politique ambitieuse de rénovation globale !